

Paris, le 14 octobre 2024

ASA AUTO VERTE
3 BOULEVARD DES HAUTES COLLINES
83980 LE LAVANDOU

M. Le Président

OBJET : Rallye Neige et Glace - PEA
DATES : Du 22 au 26 février 2025

Monsieur le Président,

Nous vous prions de bien vouloir trouver, ci-joint, le pré-règlement de l'épreuve citée en objet qui a été enregistrée par notre service en date du :

lundi 14 octobre 2024

sous le permis d'organisation FFSA numéro :

1

Ce numéro devra obligatoirement figurer d'une façon très apparente sur les exemplaires du règlement définitif que vous voudrez bien nous faire parvenir en deux exemplaires dans les délais prévus à l'article IB des prescriptions générales.

Il ne sera valable que sous réserve d'apporter les éventuelles modifications indiquées ci-dessous, à l'exclusion de toute autre. En outre, aucun changement ne peut être apporté à un règlement enregistré par la FFSA hormis dans les cas prévus par le Code Sportif International.

Les règlements publiés sur les sites doivent être ceux qui ont obtenu le permis d'organisation, strictement conformes à celui-ci.

NOTA 1 : La validité de ce permis est strictement subordonnée :

- à l'obtention des autorisations administratives nécessaires auprès des autorités compétentes,
- pour les épreuves qui se déroulent sur des circuits permanents ou non permanents, à la délivrance, pour ces derniers, de l'homologation préfectorale ou ministérielle en cours de validité (pour les circuits non permanents, l'autorisation préfectorale vaut homologation du circuit non permanent sur lequel se déroule ma manifestation pour la seule durée de celle-ci (Article R.331-37 du code du sport),
- à la possession, pour tous les officiels, d'une licence en cours de validité, correspondante à la fonction mentionnée sur le règlement.

NOTA 2 : Ce permis d'organisation vous est délivré dans les conditions prévues à l'article 3 du Code Sportif International, dès lors que votre épreuve répond aux critères prévus au règlement particulier type de la réglementation sportive de la discipline concernée.

Nous vous remettons, ci-joint, les formulaires de rapport de clôture qui devront nous parvenir au plus tard **15 jours** après l'épreuve, **dûment remplis et signés** par les officiels concernés.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de nos meilleures salutations.

Agnès DELARUE
Responsable Service Compétition



Copie Ligue du Sport Automobile Provence Alpes Côte d'Azur

[1] Rappels particuliers :

L'organisateur de la manifestation doit veiller à ce que son circuit soit conforme en tout point avec les Règles Techniques et de Sécurité des Circuits de la discipline concernée (disponibles auprès du Pôle Sport de la FFSA et en téléchargement sur le site ffsa.org),

Le contrôle de conformité du circuit avec les Règles Techniques et de Sécurité, ne sera pas assuré par un inspecteur de la FFSA ou le Directeur de Course. La conformité du circuit relève de la responsabilité de l'organisateur technique de la manifestation.

L'organisateur technique devra présenter, à l'autorité qui a délivré l'autorisation, le jour de la manifestation une attestation écrite précisant que toutes les prescriptions mentionnées dans l'autorisation ont été respectées (Article R331-27 du code du Sport).

ÉDITO

Du 22 au 26 février 2025 le **Rallye Neige et Glace**, reste sur ses fondamentaux pour sa 70^e édition. Ceux qui ont façonné l'histoire de la plus sportive des épreuves hivernales. Pour cette 21^e édition en régularité, le rallye, repris par **Zoulou Racing Heritage** avec la bénédiction de Viviane et Patrick Zaniroli et avec l'équipe organisatrice historique, plusieurs nouveautés seront à l'ordre du jour. La première sera de recentrer l'épreuve autour de Malbuisson. Des vérifications au podium final, ce charmant village du Doubs sera, quatre jours durant, le camp de base du Rallye Neige et Glace by Zoulou. D'autres innovations, dont une étape disputée de nuit, mais également une Power ZR qui viendra ponctuer l'épreuve au terme de sa 4^e étape. Un 'Drivers Club', réservé aux équipages inscrits, mais également à la presse accréditée, ainsi qu'aux partenaires de l'épreuve viendra souligner un peu plus encore l'accent convivial de ce Rallye Neige et Glace, reconnu par tous comme la plus sportive des épreuves hivernales.

La Franche-Comté, 'petite Sibérie' de France offre tous les atouts nécessaires pour la tenue de cette épreuve hors du commun. En régularité, les catégories **Intégrale** (4x4) et **Historic** disputeront une première étape à l'issue de vérifications, suivie de trois étapes 100% sportives de jour... et de nuit, tracées sur des chemins forestiers escarpés aux confins de la frontière suisse, entre le Doubs et le Jura. Neige, glace et glisse figureront, espérons-le, au programme d'un triptyque qui réussit l'alchimie parfaite entre la régularité sportive, le plaisir de pilotage et une convivialité renforcée autour d'un même site réputé pour son charme, son confort et la qualité de sa table : l'Hôtel Le Lac.

Et puisqu'il n'y a pas que la compétition dans la vie, Zoulou Racing Heritage a décidé de perpétuer la tradition de la catégorie **Discovery**. Cette balade reprend la trace du rallye. Sans chrono, sauf lors d'une ZR quotidienne, avec le seul plaisir de conduire dans des paysages fabuleux. À votre rythme, vous profiterez d'une expérience unique pour apprendre la régularité sur les petites routes enneigées du Doubs et du Jura !

Au nom de l'équipe d'organisation, nous vous souhaitons énormément de plaisir. Et que les meilleurs gagnent !



Philippe Janssens & Nicolas Prieur

SOMMAIRE

PROGRAMME	P3
ART. 1 — Organisation	P4
ART. 2 — Assurance	P5
ART. 3 — Concurrents & Pilotes	P6
ART. 4 — Voitures & équipements	P7
ART. 5 — Publicité	P8
ART. 6 — Sites & Infrastructures	P9
ART. 7 — Déroulement du Rallye	P10
ART. 8 — Réclamations	P13
ART. 9 — Classement	P13
ART.10 — Coupes et prix	P13
ANNEXES	
Annexe 1 — Pénalités	P14
Annexe 2 — Tripy	P15
Annexe 3 — Certificat Médical	P17
CONTACT	P18

PROGRAMME

SEPTEMBRE 2024 – JANVIER 2025

DU 1^{er} SEPTEMBRE AU 15 NOVEMBRE 2024

- Ouverture des engagements à droits minorés.
- Promo 'Team', Promo 'Rookie Sponsor' et Promo 'Juniors'.

DU 1^{er} NOVEMBRE 2024 AU 31 JANVIER 2025

- Ouverture des engagements à droits pleins
- Promo 'Team'.
-

FÉVRIER 2025

SAMEDI 22/02

VÉRIFICATIONS ADMINISTRATIVES

11h00 – Vérifications – Maison du Temps Libre à Malbuisson

VÉRIFICATIONS TECHNIQUES

11h15-19h15 – École Intercommunale Montperreux de Malbuisson.

À l'issue des vérifications techniques, les véhicules devront rentrer en Parc Fermé au plus tard à 18h15.

DIMANCHE 23/02

VÉRIFICATIONS ADMINISTRATIVES (SUITE)

08h00-11h00 – Salle des Expositions à Malbuisson

VÉRIFICATIONS TECHNIQUES (SUITE)

08h15-11h15 – École Intercommunale Montperreux de Malbuisson.

À l'issue des vérifications techniques, les véhicules se rendront à Pontarlier pour mise en place départ au plus tard à 12h30.

BRIEFING GÉNÉRAL DE LA DIRECTION DE COURSE OBLIGATOIRE

13h30 – Pontarlier (lieu à préciser).

Briefing chaque soir à 19h30 à Malbuisson pour vous présenter l'étape du lendemain (sauf le mardi 20 février, briefing papier distribué lors du dîner à Malans).

SAMEDI 22/02 - VÉRIFICATIONS

20h30 – Dîner - Restaurant de l'Hôtel Le Lac*

DIMANCHE 23/02 – ÉTAPE 1

14h30 – Premier départ - Podium départ Pontarlier (centre)

20h30 – Dîner - Restaurant de l'Hôtel Le Lac*



LUNDI 24/02 - ÉTAPE 2

BOUCLE DU JURA (Malbuisson – Moirans-en-Montagne - Malbuisson)

MARDI 25/02 - ÉTAPE 3

BOUCLE DU DOUBS (Malbuisson - Les Fins - Malans - Malbuisson)

MERCREDI 26/02 - ÉTAPE 4

BOUCLE DES LACS (Malbuisson - Labergement Ste Marie - Malbuisson)

16h30 – Cérémonie de Podium – Parc Fermé

19h30 – Publication des résultats & Remise des Prix – Maison du Temps Libre

20h30 – Dîner de clôture – Restaurant Hôtel Le Lac*

23h00 – Soirée de clôture – Maison du Temps Libre (Malbuisson)

(*) Inclus dans le Package 1 ‘All In’ – en optionnel pour les autres (voir bulletin d’engagement).

ART. 1 – ORGANISATION

L’ASA Auto Verte (07/33) organise sous l’égide de la F.F.S.A. une épreuve de régularité historique sur routes ouvertes, dénommée « 70° Rallye Neige et Glace ». Elle se déroule sur 5 jours en 4 étapes. Elle est ouverte à tous les véhicules commercialisés jusqu’au 31 décembre 1996 (année modèle).

CE RALLYE SERA DISPUTE CONFORMEMENT :

- au Code Sportif International de la FIA
- au présent règlement et à ses Additifs éventuels
- au Code de la Route

CE RALLYE A REÇU LE PERMIS D’ORGANISER N°XXXXXXXXX DÉLIVRÉ LE XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX2024 PAR LA FFSA

Les dispositions du présent règlement pourront être modifiées en cas de besoin. Toute modification ou disposition supplémentaire sera annoncée par des additifs numérotés et datés et feront partie intégrante du présent règlement. Tout additif diffusé après le début des vérifications administratives doit être signée par les Commissaires Sportifs. Les participants devront en accuser réception par émargement, à moins que cela ne soit matériellement impossible pendant le déroulement du rallye.

ORGANISATEUR TECHNIQUE

L’A.S.A. Auto Verte a confié l’organisation technique du rallye à la société **Zoulou Racing Heritage SRL**. **Adresse :** Rue de Bomal 17, 1315 Glimes, Belgique. **Tél. :** +32 477 44 18 62 ou +33 672 31 81 77. **E-mails :** Relation concurrents, Communication & sportif philippe@zoulouracingheritage.com, Coordination, Inscriptions & Hébergements: laurence@zoulouracingheritage.com, Logistique & Sécurité : nicolas@zoulouracingheritage.com Site Internet : www.zoulouracingheritage.com

1.1 P. : OFFICIELS DE L’ÉPREUVE

Directeur de Course : José PERROT – Licence n° 6570 – ASA 1003

Président du Collège : Elisabeth PERROT – Licence n° 6567 – ASA 1003

Relations Concurrents : Laurene SCHMIT – Licence n° 254101 – ASA 0733

Commissaire Technique : Denis BETHOUX – Licence n° 13978 – ASA 1609

Service Résultats : José BAILLY – JB Time Concept

Chronométrage : TRIPY

Responsables du tracé et de l’ouverture : Bjorn et Jens VANOVERSCHELDE – JBREvents

1.2 P. : VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES

Les vérifications administratives se dérouleront le samedi 22 février 2025 (à partir de 11h00) et le dimanche 23 février 2025 (de 8h00 à 11h00). Chaque concurrent recevra une convocation par e-mail. Les horaires seront

également visibles sur notre site internet. L'équipage devra se présenter au complet, avec le véhicule et l'ensemble des documents originaux en cours de validité et matériels spécifiques précisés ci-dessous :

- **Permis de conduire national**, obligatoire pour le conducteur uniquement.
- **Licence 2025**. Tous les membres de l'équipage doivent être titulaires soit d'une licence en cours de validité valable pour le rallye concerné, soit d'un titre participation régularité route ouverte. Pour les étrangers de la communauté Européenne : soit d'une licence Nationale Concurrent Conducteur, soit d'une Licence nationale Régularité Concurrent Conducteur délivrée par leur ASN (Association Sportive Nationale).

Si vous n'êtes pas en possession d'une de ces licences, nous vous délivrerons sur place contre 65€ un titre de participation à l'événement sur présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la conduite (Voir votre médecin généraliste avant l'épreuve).

- **Autorisation du propriétaire** du véhicule de l'engager sur le Rallye, si celui-ci n'est pas membre de l'équipage.
- **Autorisation de courir à l'étranger**, délivrée par les Fédérations Nationales pour les concurrents n'étant pas citoyen de la Communauté Européenne.
- **Carte grise** originale du véhicule
- **Carte verte** originale d'assurance du véhicule.

Attention : ni photocopie, ni attestation de perte ou de vol ne seront acceptées, sous peine de refus de départ.

1.3 P : VERIFICATIONS TECHNIQUES

Les vérifications techniques se dérouleront les samedi 22 de 11h00 à 19h00 et le dimanche 23 février 2025 de 8h15 à 11h15 à Malbuisson.

Elles seront d'ordre général et porteront sur les points de sécurité importants tels que :

ÉQUIPEMENT OBLIGATOIRE :

- Extincteur de 2 kg en cours de validité
- Ceintures de sécurité si le véhicule est muni des points d'ancrages correspondants - le harnais est conseillé
- Gilets fluorescents (1 par membre d'équipage) et Triangle
- **Un crochet de remorquage : obligation d'avoir un crochet de remorque à l'avant et à l'arrière du véhicule, d'un diamètre minimum intérieur de 50mm.**

Le départ pourra être refusé à toute voiture ne présentant pas les garanties suffisantes de sécurité. Si le bruit excessif est vérifié durant le rallye, la pénalité pourra aller jusqu'à la mise hors course. Dans ce cas, les droits d'engagement resteront acquis à l'organisateur. À l'issue des vérifications, les véhicules seront libres de se déplacer mais devront rentrer en Parc Fermé avant **16h15**.

1.4 P : ÉQUIPEMENTS ÉLECTRONIQUES ET ACCESSOIRES AUTORISÉS

Tous les types de Trip Master électronique ou mécanique et cadenseurs sont autorisés.

Tous les appareils de mesures et calculs de moyenne et/ou distances électroniques sont autorisés à bord des véhicules en course.

La présence à bord du véhicule de sièges baquets ou de harnais modernes, ne correspondant pas à ceux de l'époque est autorisée.

Tout appareillage électronique ou application permettant la reproduction du roadbook par l'élaboration d'une trace digitale correspondant au parcours du rallye sera formellement interdit et conduira à la mise hors course immédiate du véhicule.

PNEUMATIQUES :

Les concurrents devront apposer à l'arrière de leur véhicule l'autocollant réglementaire indiquant qu'ils sont équipés de pneus cloutés (fourni par l'organisation).

Le diamètre et la largeur des pneus sont libres par rapport au modèle d'origine.

Seuls les pneumatiques conformes à un usage routier en France (loi Montagne 2) sont admis. Tous les autres pneumatiques feront l'objet d'un contrôle rigoureux lors de vérifications techniques et leur utilisation durant le Rallye sera soumise à l'approbation de l'organisation.

Seuls sont autorisés les clous correspondant aux normes ci-dessous :

- Distance minimum entre 2 collerettes de clous : 3,5mm.
- Saillie maximum autorisée sur pneu neuf : 1,8mm.
- Le nombre de clous doit être compris entre 100 et 150 par pneu quel que soit la dimension du pneu conformément au code de la route, les pneus montés sur la voiture et ceux se trouvant dans les véhicules d'assistance, devront être marqués lors des vérifications.
- Il ne doit y avoir aucun clou dans le tiers central de la bande de roulement.
- Interdiction des clous « vissés » : seuls les clous « injectés » sont autorisés.
- À tout moment du rallye, le nombre de roues de secours sera de minimum 1 et maximum 2.

Attention : la non-conformité des pneumatiques peut entraîner la mise hors course.

SYSTEME D'ÉCLAIRAGE :

Pour les étapes disputées de nuit (Étape 1 et Étape 3), tous les types d'éclairages additionnels conformes au Code de la Route pour les véhicules à moteur sont autorisés.

ART.2 - ASSURANCE

Conforme au règlement standard FFSA, l'organisateur a souscrit, auprès du Cabinet Alain Jourdan Assurances 37-39 Av de Quakenbruck – 61007 Alençon, une police d'assurance couvrant sa propre responsabilité civile ainsi que celle des concurrents en conformité avec les articles R 331-30 et A 331-32 du Code du Sport. Tout licencié bénéficie de la couverture assurance « individuelle accident » souscrite par la FFSA auprès de la compagnie AON. L'étendue des garanties figure sur l'imprimé de licence. Tout licencié peut souscrire directement, auprès de la compagnie AON, des assurances facultatives optionnelles en complément de l'assurance « individuelle accident » souscrite par la FFSA.

En s'inscrivant à ce rallye, chaque participant reconnaît assumer son entière responsabilité en cas d'accident survenu dans le cadre de l'événement. L'organisation ne pouvant en aucun cas être tenue responsable de faits ne dépendant pas des infrastructures ni du personnel sous sa gestion. En particulier, chaque participant déclare que le véhicule et ses utilisateurs sont couverts par une police d'assurance valide au moment de l'événement, et à jour du règlement de toute prime liée à cette assurance. L'organisation ne peut également pas être tenue responsable de dégradations ou vols survenus sur les véhicules pendant le déroulement de l'événement, ou causés par la pose des adhésifs réglementaires.

ART.3 – CONCURRENTS ET PILOTES

3.1 P : DEMANDES D'ENGAGEMENT – INSCRIPTION

Toute personne qui désire participer au Rallye de Régularité « Neige et Glace » doit adresser au secrétariat de l'épreuve une demande d'engagement dûment remplie au Service Concurrents du Rallye : Zoulou Racing Heritage – Rue de Bomal 17, 1315 Glimes, Belgique. Email : laurence@zoulouracingheritage.com

Pour être valables, les demandes d'engagement doivent obligatoirement être accompagnées du montant des droits correspondants à la date d'inscription (acompte ou totalité).

L'épreuve étant sur invitation, l'organisateur se réserve le droit d'accepter ou de refuser toute demande d'engagement. Dans ce cas, il le signifiera à l'intéressé dans les 8 jours qui suivront la réception par e-mail de son engagement sur le formulaire d'inscription.

Par le seul fait de son engagement, tout équipage prenant part à l'épreuve adhère sans restriction à la réglementation générale et au règlement particulier de l'épreuve. Les détails relatifs au coéquipier(ière) peuvent être complétés jusqu'au 31 janvier 2024. Un membre d'équipage ou la voiture pourront être remplacés jusqu'au moment des vérifications administratives avec l'accord des organisateurs.

Des teams de marque ou de clubs peuvent se déclarer pour le classement 'Team' jusqu'à la fin des vérifications administratives. **Une équipe peut être composée de trois à cinq véhicules.** L'addition des résultats des 3 premiers classés de chaque Team déterminera le Team vainqueur.

3.2 P : LICENCES

Le Rallye Neige et Glace se déroulant sous l'égide de la FFSA, les participants doivent avoir une licence, délivrée par leur ASN nationale pour pouvoir participer. Les pilotes ou équipiers ne possédant pas de licence conducteur valable pour l'année en cours, peuvent obtenir auprès de l'organisateur une licence appelée '**Titre de Participation Régularité sur Route Ouverte**'. Ces titres de participations seront à remplir aux vérifications. Un certificat médical d'aptitude à la conduite obligatoire sera exigé.

3.3 P : PLATEAU

Le nombre maximum des engagés est fixé à **110 voitures**.

CLÔTURE DES INSCRIPTIONS : dès que le chiffre de 110 véhicules est atteint ou au plus tard le **31 janvier 2025**.

3.4 P : DROITS D'ENGAGEMENT, 2 CATÉGORIES : RÉGULARITÉ OU DISCOVERY

Les inscriptions sont réparties en équipages 100% masculins, mixtes ou féminins et sont scindées en 2 packages.

PACKAGE 1 : avec hôtel et restauration le soir + 3 déjeuners durant le rallye + la soirée de gala

Minors jusqu'au 15 novembre 2024 : Régularité 4 000 € / Randonnée 3 350 €

Normaux du 16 novembre 2024 au 31 janvier 2025 : Régularité 4 200 € / Randonnée 3 550 €

PACKAGE 2 : avec 3 déjeuners durant le rallye

Minors jusqu'au 15 novembre 2024 : Régularité 2 600 € / Randonnée 1 950 €

Normaux du 16 novembre 2024 au 31 janvier 2025 : Régularité 2 800 € / Randonnée 2 150 €

Les droits d'engagement communs pour un équipage de 2 personnes et 1 voiture au **PACKAGE 1** et **PACKAGE 2** comprennent :

- L'organisation générale de l'épreuve, l'encadrement sportif et logistique.
- L'obtention des autorisations nationales et locales.
- L'accès au Drivers Club lors des vérifications et à chaque arrivée d'étape (sauf Étape 3).
- L'assurance obligatoire garantissant la responsabilité civile des concurrents de l'organisation.
- Les équipements de course (2 numéros pour les portières/2 plaques rallye/Les roadbooks concurrents).
- Un cadeau de bienvenue pour chaque membre de l'équipage.
- La location du GPS Tripy pour la gestion du chronométrage.
- L'accès au service résultats Live sur votre portable.
- Les déjeuners pour les 3 jours de course.
- La Remise des Prix du Mercredi 26 février 2025.
- L'accès à la soirée de clôture à la salle du Temps Libre le mercredi 26 février 2025 entre 23h00 et 01h00

Le Package 1 comprend en plus : l'hôtellerie en 3*** du samedi 22 février au mercredi 26 février 2025 et les dîners dimanche 23, lundi 24, mardi 25, ainsi que le dîner de clôture du mercredi 26 février 2025.

CONDITIONS D'ANNULATION :

Pour être prise en compte, toute annulation doit être faite par écrit (courrier ou e-mail). En cas d'annulation de votre part, compte tenu des réservations déjà versés aux différents prestataires et du travail accompli par l'organisation, les conditions de remboursement sont les suivantes :

- Pour une annulation jusqu'au 30 octobre 2024 : retenue forfaitaire de 500 € sur l'engagement.
- Du 1^{er} novembre 2024 au 15 janvier 2025 : Retenue de 2 000€ des droits d'engagement sur le Package 1 'All In' et retenue de 1 500 € sur le Package 2 'Fee'
- A partir du 16 janvier 2025 : Retenue de 100% des droits d'engagement.

3.5 P : ÉQUIPAGES

Tout équipage sera composé d'un pilote et d'un co-équipier. Le co-équipier devra être âgé (e) de 10 ans minimum.

3.6 P : ORDRE DES DÉPARTS

Les départs de l'Étape 1 seront donnés dans l'ordre des numéros au sein de chaque catégorie. Partira en tête la catégorie INTEGRALE (4x4), suivie de la catégorie HISTORIC Moyenne haute, puis la catégorie HISTORIC moyenne basse. Les jours suivants, le départ sera donné dans l'ordre du classement de l'étape de la veille au sein de chaque catégorie.

La déduction des « 3 jokers » journalier sera prise en compte pour les ordres de départ du lendemain.

Les ordres de départ seront communiqués aux concurrents par SMS et affichés chaque sur le tableau d'affichage officiel dans le hall d'entrée de l'Hôtel Le Lac. Le Directeur de course, après étude de la liste des admis à prendre part au rallye, se

réserve le droit de modifier l'ordre des départs. Chaque jour, les concurrents avec leur véhicule de course devront rejoindre la zone de départ depuis leur hôtel, une demi-heure avant leur heure idéale de départ.

3.7 P : NUMÉROS DE COURSE

Les numéros de 1 à 20 seront attribués aux véhicules du Classement Intégrale (4x4) dans l'ordre d'arrivée des engagements. Les Numéros de 20 à 40 seront réservés aux 20 premiers véhicules classés en catégorie HISTORIC lors de la dernière édition.

Les numéros suivants seront attribués dans l'ordre d'arrivée des engagements et par catégories de moyenne.

3.8 P : ROAD BOOK

Chaque jour, et ce, dès la première étape, le Road Book sera distribué une ½ heure avant l'heure de départ du concurrent. Un document indiquant tout le détail des moyennes à tenir sur chaque ZR sera à votre disposition sur le tableau d'affichage officiel dans le Hall d'entrée de l'Hôtel Le Lac, dès le samedi 22 février 2025, à 16h00. Ce tableau pourra être modifié durant l'épreuve en fonction des conditions climatiques et sera distribué la veille lors du Briefing.

3.9 P : DISCOVERY (RANDONNÉE)

Lors de chaque étape du rallye les véhicules engagés en catégorie Discovery (Randonnée), seront chronométrés sur la première ZR de l'après-midi, ceci afin de leur permettre de s'entraîner à la pratique de la régularité.

ART.4 - VOITURES & ÉQUIPEMENTS

4.1 P : VOITURES AUTORISÉES

Date de la 1^{re} immatriculation, réparties dans les groupes suivants :

Groupe 1 : de 1946 à 1961

Groupe 2 : de 1962 à 1965

Groupe 3 : de 1966 à 1971

Groupe 4 : de 1972 à 1976

Groupe 5 : de 1977 à 1981

Groupe 6 : de 1982 à 1996

Groupe 7 : Véhicules 4x4 - toutes années jusqu'à 1996 (font l'objet d'un classement à part).

4.2 P : MOYENNES HORAIRES IMPOSÉES

Les équipages doivent parcourir les Zones de Régularité à une vitesse moyenne imposée en fonction de leur catégorie et de l'enneigement de la route. Les moyennes à effectuer pour chaque Zone de Régularité, seront indiquées sur le carnet de bord.

- Véhicules de 1946 à 1965 (et d'une cylindrée inférieure à 2 litres) : **Moyenne Basse**
- Véhicules de 1966 à 1970 (et d'une cylindrée inférieure à 1,8 litres) : **Moyenne Basse**
- Véhicules de 1971 à 1996 : **Moyenne Haute**

PAR ROUTES TRÈS ENNEIGÉES :

Moyenne Basse : 44 km/h - Moyenne Haute : 47 km/h.

PAR ROUTES PEU ENNEIGÉES :

Moyenne Basse : 47 km/h - Moyenne Haute : 50 km/h.

Toutes les voitures devront être en conformité avec le Code de la route. L'organisateur se réserve le droit de refuser le départ à toute voiture ne correspondant pas aux critères de l'épreuve.

Les véhicules des Groupes 1 à 6 seront dans un classement général Historic unique.

Le Groupe 7 (4 roues motrices) fera l'objet d'un classement Intégrale particulier.

Les véhicules jusqu'à 1 300 cm³ de cylindrée, quel que soit leur Groupe, bénéficieront d'un coefficient multiplicateur de leurs points dans les ZR de 0,80 (à l'exception des véhicules à moteur Rotatif ou Turbo)

4.3 P : PROBLÈMES MÉCANIQUES

En cas de panne, le changement de véhicule en cours d'épreuve, sera possible s'il reste dans le même groupe, et après autorisation du Commissaire Technique et du Collège des Commissaires Sportifs. La pénalité appliquée sera de 300 points.

4.4 P : ASSISTANCES

ASSISTANCE PERSONNELLE :

L'organisation ne prend pas en compte les véhicules d'assistance. Pendant l'épreuve, les réparations et ravitaillements sont permis librement en dehors des zones de régularité (ZR). Les véhicules d'assistance n'ont pas le droit d'être aux départs des ZR ni dans les ZR durant le déroulé de celle-ci. Le non-respect des consignes pourra entraîner la mise hors course du véhicule assisté le mieux classé.

VOITURE BALAI :

L'organisateur met à disposition des équipages un service d'assistance, sous la forme d'une voiture balai équipée d'une remorque et conduite par deux mécaniciens. En cas de panne sur le parcours, ils tenteront de dépanner le concurrent puis pourront éventuellement le transporter jusqu'au garage le plus proche.

En cas de panne importante, le concurrent aura la faculté de rejoindre le rallye au départ d'une autre étape, en encourant les pénalités correspond à tous les points de contrôles non effectués. Une assistance sera également présente chaque midi au point du déjeuner ainsi que chaque soir à la fin de l'étape.

ART.5 - PUBLICITÉ

Conformément à la Réglementation Générale de la FFSA, il est permis aux équipages d'apposer librement toute publicité sur leur voiture pour autant que celle-ci :

- Ne soit pas contraire aux dispositions légales en vigueur.
- Ne dénature pas le caractère historique de la voiture.

L'ORGANISATION FOURNIT ET IMPOSE :

- 2 panneaux de portières obligatoires pour les numéros de course, de forme rectangulaire, de 42 x 65 cm, sur laquelle figureront les partenaires principaux (dans la mesure du possible ces panneaux ne seront pas découpés)
- 2 plaques rallye obligatoires à apposer à l'avant et à l'arrière du véhicule.

Leur absence en cours de rallye entraînera une pénalité de 100 points et 100 € d'amende à la 1^{re} infraction, 200 points et 200 € d'amende à la 2^e infraction et la mise hors course à la 3^e infraction constatée.

Dans le cas où un concurrent ne souhaiterait pas apposer les publicités facultatives des partenaires du rallye, il a la possibilité de la racheter moyennant une majoration des droits d'engagement de 100 %.

5.1 P : DROIT À L'IMAGE

En souscrivant au présent Règlement du Rallye Neige et Glace, ci-après dénommé l'Epreuve, toute personne y participant, ci-après dénommé le Concurrent, autorise sans réserve l'Organisateur, tant en son nom personnel que pour le compte de ses accompagnateurs, co-pilotes, sponsors, équipementiers et/ou constructeurs (ci-après: les Partenaires), à enregistrer, reproduire et représenter son véhicule y compris tous ses marquages ainsi que ses nom, voix, image et/ou biographie et à rendre compte par tous moyens de sa participation à l'Epreuve, tant dans le but de promouvoir l'Epreuve et son Organisateur que dans celui de leur donner la plus large couverture, notamment médiatique.

En souscrivant au présent Règlement de l'Epreuve, le Concurrent s'oblige à garantir l'Organisateur contre toute réclamation de ses Partenaires relative à l'utilisation et à la reproduction par l'Organisateur des marques, marquages, noms, voix, images et/ou biographies ainsi qu'à tout compte-rendu de sa participation à l'Epreuve. Le fondement-même du sport automobile, dans sa composante personnelle, étant de mettre en valeur les résultats des Concurrents et de tous ceux qui leur apportent services, financements et soutiens, l'Organisateur consacrera le plus grand soin, et usera librement du droit, à engendrer la plus large couverture médiatique de l'Epreuve, des Concurrents et de leurs Partenaires.

Le fondement-même du sport automobile, dans sa composante personnelle, étant de mettre en valeur les résultats des Concurrents et de tous ceux qui leur apportent services, financements et soutiens, l'Organisateur consacra le plus grand soin, et usera librement du droit, à engendrer la plus large couverture médiatique de l'Epreuve, des Concurrents et de leurs Partenaires. L'Organisateur ne saurait de ce fait se le voir reprocher, sauf demande expresse et préalable d'un Concurrent et/ou de son/ses Partenaires qui entendraient voir préserver leur anonymat.

Les Concurrents et/ou leurs Partenaires qui entendraient réaliser pour leur compte personnel des images et autres captations de l'Epreuve devront en avvertir en temps utile l'Organisateur et soumettre à l'approbation préalable de ce dernier les enregistrements en résultant ainsi que le but de leur utilisation. L'Organisateur disposera du droit de s'opposer à toute utilisation qui serait contraire à la promotion de l'Epreuve ou excéderait les limites légales de la liberté d'expression.

En souscrivant au présent Règlement de l'Epreuve, les Concurrents reconnaissent également que tous les droits de propriété intellectuelle (droits d'auteur, droit aux marques, etc..) attachés aux images, textes et autres captations de l'Epreuve, de ses Concurrents et/ou des Partenaires de ces derniers sont ou deviennent la propriété exclusive de

l'Organisateur et/ou de leurs auteurs dès lors que ces derniers auront agi avec l'accord et/ou à la demande de l'Organisateur. Ils s'interdisent en conséquence d'en faire un quelconque usage autre que strictement privé, comme d'en effectuer des reproductions dans quelque but que ce soit.

Toute violation des droits et obligations rappelés ci-dessus pourra faire l'objet de poursuites judiciaires à l'initiative de l'Organisateur et/ou des auteurs des textes, images et autres captations ou commentaires de l'Epreuve, de ses Concurrents et des Partenaires de ces derniers, notamment sur le fondement des dispositions légales (articles L.335-2 et L.335-3 du Code de la propriété intellectuelle) définissant les faits de contrefaçon ou, inversement, de réclamations en justice de l'Organisateur sur le fondement de la concurrence déloyale, cette énumération n'étant en aucun cas limitative.

ART.6 – SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1 P : DESCRIPTION DU PARCOURS

Le parcours **2025** sera scindé en 4 étapes

L'itinéraire devant rester secret, les reconnaissances sont interdites

Le respect de la totalité de l'itinéraire est obligatoire, il peut être contrôlé à tout moment via Tripy.

Le non-respect de l'itinéraire ou la possession de notes papier ou digitales autres que celles de l'organisation pourra entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à la mise hors course.

Le non-respect de l'itinéraire sur les liaisons et dans les ZR entraînera une pénalité de 180 points par infraction constatée.

Les concurrents peuvent se munir de tables de moyenne

6.2 P : CARNET DE CONTRÔLE

Chaque équipage recevra un carnet de contrôle. L'équipage est seul responsable de son carnet de contrôle et de l'exactitude des pointages. Le carnet de contrôle doit être disponible pour inspection sur demande, plus particulièrement à tous les postes de contrôle où il devra être présenté par un membre de l'équipage pour être visé. À moins d'être approuvée par le commissaire concerné, toute rectification ou toute modification apportée sur le carnet de contrôle entraînera la mise hors course. L'absence de visa ou de marque d'un contrôle quelconque ou la remise du carnet de contrôle aux postes de contrôle dans un ordre incorrect entraînera une pénalité.

Le temps attribué pour couvrir la distance entre deux contrôles horaires consécutifs figurera sur le carnet de contrôle La perte du carnet de contrôle du jour entraînera une pénalité de 60 points.

6.3 P : CIRCULATION

Pendant toute la durée du rallye, les équipages devront se conformer strictement aux prescriptions réglementant la circulation en France, et aux vitesses préconisées sur le road book, les éventuels excès de vitesse pouvant être contrôlés chaque jour par la Gendarmerie et par la lecture des données Tripy.

En ZR, à l'entrée de chaque zone d'habitation ou jugée « à risque », une case du Road book vous indiquera « **Zone Radar** » et la moyenne maximum autorisée par l'organisation. Tout dépassement entraînera une alerte au PC Course par le Tripy et des pénalités pourront être appliquées.

Le road-book vous indique une case d'entrée de cette zone ou la vitesse est limitée.

A partir de là, vous devez respecter la moyenne indiquée.

Le Tripy prend en compte votre moyenne réelle jusqu'à la case de sortie de « **Zone Radar** », et la transmet au PC Course de l'épreuve.

Sur les liaisons, le Tripy assurera un contrôle vitesse radar permanent pour vous imposer le respect des vitesses maximales indiquées tout au long du parcours, conformes au code de la route.

En cas d'infraction constatée par le Tripy dans les zones mentionnées « radar » sur le road book ou sur les liaisons, les pénalisations suivantes seront appliquées chaque jour.

Dépassement de 0 à 10 km/h	Dépassement supérieur à 10 km/h
1 ^{re} infraction : 30 pts	1 ^{re} infraction : 100 pts
2 ^e infraction : 50pts	2 ^e infraction : 200 pts
3 ^e infraction : 100 pts	3^e infraction : mise hors course

Dans chaque catégorie de moyenne : tout temps supérieur de plus de 10% de la moyenne imposée par l'organisateur, entraînera une pénalité pouvant aller jusqu'à la mise hors course.

Il est de même interdit à l'équipage, sous peine d'une pénalité pouvant aller jusqu'à la mise hors course :

- De bloquer intentionnellement le passage ou d'empêcher les dépassements.
- D'avoir un comportement anti-sportif ou contraire tant à l'esprit qu'à l'image du rallye.
- Tous les officiels de l'épreuve, hormis le Commissaire Sportif, sont considérés comme juges de faits, et à mêmes de constater tout type d'infraction.
- Toute manœuvre déloyale, incorrecte ou frauduleuse entreprise par un équipage ainsi que la non-assistance à personne accidentée, seront jugées par le Collège des Commissaires Sportifs, qui pourra prononcer une pénalité pouvant aller jusqu'à la mise hors course.
-

ART.7 – DEROULEMENT DU RALLYE

7.1 P : DÉPARTS ET ARRIVÉES

AU DEPART :

L'heure de départ figurera sur le carnet de contrôle de chaque équipage. Tout retard imputable aux équipages pour se présenter au départ de l'épreuve ou d'une étape entraînera une pénalisation de 1 point par minute (maxi : 30 points). Au-delà de 30 minutes, le départ pourra être refusé aux équipages.

Le parcours de l'épreuve sera scindé en 4 étapes

Elles-mêmes décomposées en plusieurs secteurs de nature différentes :

Secteur de liaison : portion de parcours située entre deux CH. Le temps convenu pour la parcourir tiendra compte des éventuelles difficultés de circulation et doit inciter à la prudence.

Zone de régularité : portion de parcours comprise à partir d'un contrôle horaire ou d'un self-start à couvrir dans un temps imposé correspondant à une moyenne inférieure à 50 km/h. Si une zone d'habitation se trouve sur une zone de régularité celle-ci sera effectuée à 30 km/h de moyenne.

Les prises de temps (arrivées intermédiaires) ne seront pas indiquées sur le road-book, et les temps de passages seront pris automatiquement par le Tripy. Sur chaque Zone de Régularité, la première arrivée intermédiaire sera au moins 600 m après le départ, ensuite elles pourront être en tout point de la zone, jusqu'à la fin de celle-ci. Par mesure de sécurité, il n'y aura pas d'arrivée intermédiaire dans les 300m suivant une zone radar ou un arrêt à un Stop.

À L'ARRIVÉE :

Chaque arrivée d'étape sera matérialisée par un CH au podium d'arrivée où les concurrents seront accueillis.

7.2 P : DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

L'heure officielle du rallye sera l'heure GPS TRIPY R.

Tous les contrôles, c'est-à-dire contrôles horaires, contrôles de passage, départs des Zones de Régularité sont indiqués au moyen de sigles standardisés agréés par la FIA.

Les postes de contrôles commenceront à fonctionner au moins 15 minutes avant l'heure idéale de passage de la première voiture concurrente. Sauf cas de force majeure, ils cesseront d'opérer 15 minutes après l'heure idéale de passage du dernier concurrent. Les équipages sont tenus de suivre les instructions de tout commissaire de route responsable d'un poste de contrôle.

7.3 P : CONTRÔLES DE PASSAGE (CP)

Les contrôles de passages sont des contrôles secrets ou non, ayant pour objectif de vérifier le respect de l'itinéraire par les concurrents. À ces contrôles, les commissaires en poste doivent simplement viser et/ou signer le carnet de contrôle, dès que celui-ci leur est présenté par l'équipage, mais sans mentionner l'heure de passage.

L'absence de visa ou de marque de n'importe quel contrôle de passage entraînera une pénalisation.

L'appareil GPS Tripy, placé à bord de chaque véhicule tient lieu de contrôle du respect permanent de l'itinéraire officiel. Il peut être consulté à tout moment par l'organisation pour contrôle, avec valeur de CP.

7.4 P : CONTROLES HORAIRES (CH)

Les contrôles horaires sont des contrôles non secrets délimitant un secteur de liaison ou les concurrents sont tenus de respecter un temps imparti.

À ces contrôles, les commissaires en poste indiquent sur le carnet de contrôle son heure de présentation par un membre de l'équipage. L'équipage doit attendre son heure idéale avant le panneau Jaune indiquant l'entrée de la zone de contrôle.

L'heure idéale de pointage est celle qui est obtenue en additionnant le temps accordé pour parcourir le secteur de liaison à l'heure de départ de ce secteur.

L'équipage n'encourt aucune pénalisation pour avance si l'heure d'entrée de la voiture dans la zone de contrôle correspond au déroulement de la minute idéale de pointage.

EXEMPLE :

Un équipage devant pointer à 18h58 sera considéré à l'heure, s'il se présente entre 18h58'00" et 18h58'59".

Sur les secteurs de liaison, afin d'éviter de prendre des risques inutiles sur route ouverte s'ils ont rencontré un problème technique, les concurrents bénéficieront de 30' de pénalité gratuite par jour.

Toute différence entre l'heure réelle et l'heure idéale de pointage sera pénalisée à raison de :

- **Pour tout retard** : 1 point par minute ou fraction de minute avec un maximum de 30 points.
- **Pour toute avance** : 2 points par minute ou fraction de minute avec un maximum de 60 points.
- **Absence d'un visa de contrôle horaire ou arrivée** après le délai maximum autorisé : 120 points.

À certains CH, au contrôle horaire d'arrivée du déjeuner, et à celui de fin d'étape, les équipages peuvent pointer en avance sans encourir de pénalité (P.A.A.).

7.5 P : CH DE DÉPART DE ZONE DE RÉGULARITÉ (DZR)

Ces contrôles seront situés, soit directement au départ de l'étape le matin ou le midi, soit à l'issue d'un secteur de liaison. Dans ce cas, un temps de 2 minutes sera alloué entre le CH de fin de liaison, et ce CH de départ de régularité. Au départ d'une zone de régularité, le commissaire de route responsable de ce poste inscrira sur le carnet de contrôle l'heure de départ de cette zone de régularité, **qui correspondra à l'heure de départ pour le secteur de liaison suivant, puis il donnera le départ à l'équipage au temps inscrit sur le carnet de contrôle.**

7.5.1 P : PROCÉDURE DE DÉPART DE « SELF START »

La feuille de Timing du Road Book et votre carnet de bord vous indiquent un temps imparti conseillé pour vous rendre du départ d'un ZR jusqu'à un « self start », en fonction de votre catégorie de vitesse.

Ce temps ne vous est donné qu'à titre indicatif, puisque les « Self Start » ne sont pas sanctionnés par un CH. De ce fait, vous pouvez prendre le départ des « Self Start » en avance ou en retard sur le temps indiqué sur votre carnet sans être sanctionné, la seule obligation étant de partir à une 'minute zéro' (minute + 00 seconde).

EXEMPLE :

- Heure de départ de la dernière ZR parcourue : **14h02'00"**
- Temps imparti indicatif pour vous rendre au Self Start : **1h05'00"**
- Heure théorique de départ au Self Start : **15h07'00"**

Vous pouvez théoriquement utiliser toutes les minutes zéro avant ou après ce timing, par exemple : **15h05'00"—15h06'00" ou 15h08'00"—15h09'00"—15h10'00"— etc.**

7.6 P : CH MANQUANTS ET CONDITIONS POUR SE MAINTENIR EN COURSE

Pour tout CH manquant, une pénalité de 120 points sera appliquée. Si un équipage, ne réalise pas une Zone de Régularité il continuera l'épreuve, en écopant d'une pénalité forfaitaire de 180 points pour chaque point de chronométrage de ZR non effectué, et de 120 points pour le CH de départ manquant.

Si un équipage interrompt le rallye à n'importe quel moment, pour quelques raisons que ce soit, il pourra reprendre le cours de l'épreuve ultérieurement, en prenant l'ensemble des pénalités prévues au présent règlement, pour tous les points de contrôle qu'il n'aura pas effectués (CH, CP, Arrivées de ZR).

Pour être admis à reprendre le départ d'une étape, le concurrent devra se présenter sur la ligne de départ 30' avant l'heure

idéale de départ du dernier concurrent, et remettre au chef de poste le carnet de bord de la dernière étape qu'il aura effectuée. Il sera autorisé à reprendre le départ si son véhicule répond toujours aux normes de sécurité exigée par le règlement technique. L'ordre de départ du concurrent sera ensuite à la discrétion du chef de poste.

Le non-franchissement du dernier CH de l'épreuve entraînera automatiquement la mise hors course.

7.7 P : DÉROULEMENT DES ZONES DE RÉGULARITÉ

Les Zones de régularité sont des tronçons sur routes « ouvertes », à usage non privatif, la plus grande prudence est recommandée vis à vis des autres usagers éventuels et, plus encore, dans les traversées de villages.

De même, le fait de perdre du temps sur un secteur en cas de gêne occasionnée par un autre usagé, ou pour doubler un autre concurrent, ou momentanément « planté » au milieu de la route, sera considéré comme un « fait de course », ne donnant lieu à aucune modification des temps réalisés par le concurrent.

La longueur minimum d'une Zone de Régularité est de 3 kilomètres

Une classification sur la base des temps réalisés par les équipages sera établie de la façon suivante :

- Pour chaque seconde au-dessous du temps idéal : 2 points de pénalité.
- Pour chaque seconde ou au-dessus du temps idéal : 1 point de pénalité.

Ces pénalités seront doublées par l'organisateur lors de l'ultime ZR de l'épreuve, ou pour tout ZR répondant au nom de Power ZR.

À chaque point de chronométrage, la première seconde d'avance ou de retard ne sera pas comptabilisée pour l'établissement des classements.

Les départs de zones de régularité seront donnés soit par un commissaire, soit en Self Start

EXEMPLE :

Vitesse moyenne imposée : **45 km/h.**

Longueur du secteur de test de régularité : **5,1 km.**

Temps imparti : **6'48"**

Temps réalisé : **6'59"** = 11 secondes de retard = **10 points de pénalité.**

Temps réalisé : **6'31"** sec. = 17 secondes de d'avance = **32 points de pénalité.**

Le maximum de points attribué par point de chronométrage sur une zone de Régularité effectuée est plafonné à **120 points** pour retard et **240 points** pour avance.

Chaque point d'arrivée non effectué entraînera une pénalisation forfaitaire de **180 points.**

La vitesse moyenne imposée par l'organisateur pourra changer plusieurs fois sur une même ZR. Elle sera fonction du type et de l'état des routes empruntées et de la réglementation en vigueur. Au départ de chaque ZR, le road-book indiquera aux concurrents la longueur maximale du secteur.

Sur chaque Z.R. de Régularité, la première arrivée intermédiaire sera au moins **600 m** après le départ, ensuite elles pourront être en tout point de la Z.R., jusqu'à la fin de celle-ci. Tous les points d'arrivées intermédiaires des ZR seront pris en compte pour le classement, à l'exception de **3 Jokers** par jour dans une limite de **60 points par arrivée.** Seront exclus des jokers, les pointages en avance et les arrivées manquantes.

En cas d'accident avec un tiers, votre responsabilité est engagée, vous devez vous arrêter pour remplir un constat, même en Z.R., sous peine de mise hors course.

7.8 P : INTERRUPTION D'UNE ZONE DE RÉGULARITÉ

Si une Z.R. est bloquée par un concurrent ou un autre utilisateur de la route : l'incident sera considéré comme un «fait de course» qui ne donnera lieu à aucun retrait de point.

Si le déroulement d'une zone de régularité est définitivement stoppé avant le passage du dernier concurrent, par un événement extérieur à la course, un classement pourra quand même être réalisé pour les concurrents n'ayant pas pu effectuer ce secteur dans les conditions normales de course. Les concurrents ayant été bloqués, se verront attribuer les points correspondants à la moyenne des temps réalisés par les trois derniers concurrents passés avant eux dans des conditions normales de course.

7.9 P : PARC FERMÉ

Les voitures seront en parc fermé le Dimanche **23 février 2025** dès l'issue des vérifications à 16h15. Chaque soir à l'étape,

il y a un parc gardé (non obligatoire) pour la nuit, chacun étant libre de prendre sa voiture pour rejoindre son hôtel, après avoir pointé au CH de fin d'étape.

ART.8 – RÉCLAMATIONS

Conformément à l'article 9.2 de la réglementation générale FFSA, il n'y a pas de réclamations recevables dans les rallyes se déroulant sur routes ouvertes. Si vous avez un problème sportif au cours d'une étape, vous devez le signifier au **Relation Concurrent** à l'aide de la feuille (Query Form) se trouvant à la fin de chaque road book, à remettre lors de votre arrivée au CH de fin d'étape ou dans les 30 minutes suivant votre arrivée.

ART.9 – CLASSEMENT

Les classements se feront par addition des points obtenus aux divers contrôles et ajoutés à toute autre pénalisation.

Il sera établi un **classement général HISTORIC** pour les groupes 1 à 6 et un autre **INTEGRALE** pour le Groupe 7 (véhicules 4 roues motrices).

L'équipage ayant obtenu le plus petit total de points sera proclamé vainqueur.

En cas d'ex aequo, les équipages pourront être départagés par la cylindrée et l'âge des véhicules.

1. **la cylindrée la plus faible**
2. **la voiture la plus âgée**

ART.10 - COUPES ET PRIX

Chaque équipage terminant le rallye se verra offrir un **'Trophée Finisher'** à son passage sur le podium final de l'épreuve. La remise des prix aura lieu à la Salle du Temps Libre à Malbuisson, le 26 février 2025 à partir de 19h00. Elle sera suivie d'un dîner de clôture à l'Hôtel du Lac (inclus dans le Package 1-All In et est optionnel pour les autres).

Il est possible d'inviter des personnes de votre entourage à cette soirée contre la somme de 80 €/personne. Dans la limite des places disponibles et sur réservation avant la fin des vérifications administratives le dimanche 23 février à 11h00.

10.1 P : Remise des Prix

- 2 Trophées aux 3 premiers du classement général « **HISTORIC** ».
- 2 Trophées aux 3 premiers du classement général « **INTEGRALE** » (4 roues motrices).
- 3 Trophées à la première équipe « **TEAM** ».
- 5 Prix spéciaux « **PARTENAIRES** » pour les PRIX SPÉCIAUX attribués par l'organisation.

ANNEXE 1

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INFRACTIONS ET PÉNALITÉS

Récapitulatifs des pénalités	Article n°	Mise Hors course	Points de pénalité	Pénalité financière	Pénalité selon l'appréciation commissaires
Non présentation des documents obligatoires aux vérifications	1.2 P				Refus de départ et perte des droits d'engagement
Véhicule non conforme aux vérifications	1.3 P				Refus de départ et perte des droits d'engagement
Bruit excessif	1.3 P	X			
Pneus non conformes	1.4 P	Allant jusqu'à			
Appareillage ou application permettant l'élaboration et/ou la lecture d'une trace digitale du rallye	1.4 P	X			
Changement de véhicule en cours de rallye	4.3 P		300		
Infraction sur la réglementation de l'assistance	4.4P	X			
Absence d'une publicité organisateur 1 ^{re} infraction 2 ^e infraction 3 ^e infraction	5 P	X	100 200	100€ 200€	
Non-respect de l'itinéraire officiel	6.1 P	Allant jusqu'à	180		
Possession de notes autres que celles de l'organisation	6.1 P	X			
Excès de vitesse 1 ^{re} infraction 2 ^e infraction 3 ^e infraction	6.3 P	X	30 à 100 50 à 200 100 à excl.		
Rectification carnet de contrôle	6.2 P	X			
Perte carnet de contrôle	6.2 P		60		
Avance répétée en ZR	6.3 P	Allant jusqu'à			
Manœuvre déloyale, antisportive nuisant à l'image du rallye		Allant jusqu'à			
Par minute d'avance au CH	7.4 P		2		Maximum 60 points
Par minute de retard au CH	7.4 P		1		Maximum 30 points
Absence de visa au CH	7.6 P		120		
Absence de visa au dernier CH de l'épreuve	7.6 P	X			
Non-exécution d'une arrivée de test de régularité	7.6 P		180		
Par seconde de retard à une prise de temps	7.7 P		1		Maximum 120 points
Par seconde d'avance à une prise de temps	7.7 P		2		Maximum 240 points

Annexe Tripy

Appareil GPS de contrôle et de chronométrage « Tripy-R »

DESRIPTIF DU GPS Tripy-R

Durant les contrôles techniques, votre véhicule devra être équipé d'un système GPS de marque TRIPY, qui contrôlera en permanence votre parcours, votre vitesse et qui enregistrera les points de chronométrage.

Ce système est composé de :

1. un GPS TRIPY-R (largeur: 12 cm; hauteur: 8 cm; profondeur avec velcro: maximum 3 cm)
2. un câble d'alimentation pour raccorder le Tripy-R au câble d'alimentation de votre véhicule (longueur : environ 2m)
3. quatre morceaux de velcro de fixation permettant de coller le Tripy-R au pare-brise.



Pendant les contrôles techniques, le GPS Tripy-R, sera posé et vérifié par un technicien.

INSTALLATION DANS LE VEHICULE

Installation du câble d'alimentation électrique par vos soins :
Vous devrez équiper votre véhicule d'un câble d'alimentation électrique qui permettra d'alimenter le GPS Tripy-R. Ce câble d'alimentation électrique (6V ou 12V) doit être branchée en direct de la batterie du véhicule sans passer par un coupe circuit afin de fournir une alimentation permanente 24/7. Le câble doit avoir les caractéristiques suivantes:

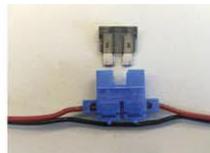
- La connexion d'alimentation que vous fournissez devra être réalisée à l'aide d'un câble composé de deux conducteurs d'une section d'environ 1 mm².
- Le pôle positif (+) sera différencié par un conducteur rouge et devra être protégé par un fusible de minimum 1 Ampère installé au plus proche du départ batterie. Nous vous conseillons un porte fusible automobile comme sur la photo ci-dessous (éviter les fusibles tubulaire en verre qui sont peu fiable).
- Votre câble d'alimentation arrivera dans l'habitacle à proximité immédiate du pare-brise côté co-pilote où sera installé Tripy-R à l'aide d'un velcro.
- A son extrémité côté habitacle, votre câble d'alimentation devra être équipé d'un connecteur mâle en T équipé de deux cosses plate femelle 6,3mm (description ci-après)
 - Connecteur de marque Würth composé d'un boîtier mâle en T en plastique blanc et de deux cosses plates femelles 6,3mm X 8mm.
 - Boîtier plastique mâle : Würth ref 0555 100 23
 - Cosses plates femelle 6,3mm avec ergot : Würth ref 0558 991 7
- Attention de bien respecter la position du positif et du négatif sur le connecteur comme indiqué sur la photo ci-dessous.



Boîtier mâle /
Male housing



Cosses femelle /
Female blades



Porte fusible automobile /
Automotive fuse holder

Appendix Tripy

Control and Time keeping GPS device « Tripy-R »

GPS DESCRIPTION

During scrutineering, your vehicle shall be equipped with a TRIPY GPS, which permanently checks your itinerary, checks your speed and accurately records the time at checkpoints.

This system is composed of:

1. a TRIPY-R GPS device (width: 12 cm; height: 8 cm; depth including scratch: approx. 3 cm)
2. a power cable to connect Tripy-R device to the power cable of your vehicle (cable length : approx 2m)
3. Four pieces of scratch to stick the Tripy-R to the windshield



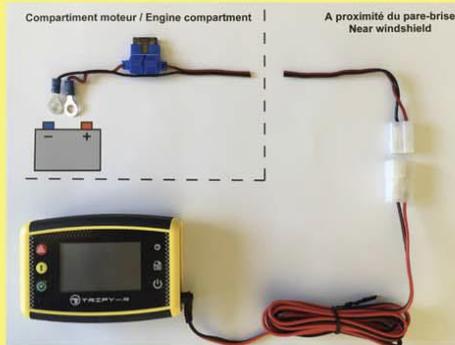
During technical inspection, the Tripy-R GPS device will be installed & checked by a technician.

VEHICLE ARRANGEMENT

Installing electrical power supply cable through your care:

Fit your vehicle with an electrical cable in order to supply the Tripy-R GPS system. This electrical cable (6V or 12V) must be connected directly from the vehicle's battery in order to provide a continuous power supply (24/7). The cable must comply to the following technical specifications:

- The power supply connection you must provide will be made with a cable consisting out of two conductors with an approx 1 mm² section.
- The positive + (indicated by a red conductor) must be protected by a 1 Ampere fuse installed as near as possible from the battery. We advice you to use quality automotive fuse (avoid tubular glass fuses that are unreliable)
- Your power cable must arrive in the cockpit, near the windscreen, co-pilot side, where the Tripy-R GPS will be installed using scratch.
- In the cabin, the end of your power cable must be terminated with a male 2 way « T » cable connector housing fitted with two 6,3 mm female blades connectors (connector technical description here below).
 - Würth connector composed of two parts : a white male « T » connector housing and two female 6,3mm blades connector of 6,3mm
 - White T connector housing : Würth ref 0555 100 23
 - Female blade connector of 6,3mm : Würth ref 0558 991 7
- Please take care to place positive wire at the right position in the connector as shown on picture below.



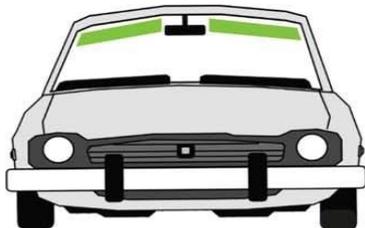
Vous pouvez trouver ces connecteurs dans les boutiques Würth outillage (souvent avec des quantités minimum de 10 pièces).

Le connecteur est également disponible à la pièce chez AES (<https://www.autoelectricsupplies.fr>) sous la référence 050107 (paire de boîtiers plastique mâle et femelle) et 050203 (cosses femelles à sertir 6,3mm avec ergot).

Cette alimentation doit être **PERMANENTE, 24H sur 24H**, pendant toute la durée du rallye, y compris dans les parcs fermés. La consommation du GPS Tripy-R est très faible et ne risque pas de décharger la batterie du véhicule.

Position du GPS Tripy-R dans le véhicule :

- Lors de la pose du GPS Tripy-R, le technicien positionnera l'appareil dans la bande supérieure du pare-brise de votre véhicule comme illustrée ci-dessous. Vous pourrez choisir l'emplacement qui vous convient le mieux à l'intérieur de cette zone. Aucun autre emplacement n'est autorisé (vide poche, vitres latérale etc...).



- La face arrière du GPS Tripy-R doit obligatoirement se trouver contre le pare-brise (la face avant avec l'écran vers le pilote/co-pilote).
- Aucun autre équipement électronique ne peut se trouver à moins de 50cm du GPS Tripy-R.
- Le câble d'alimentation du Tripy-R (2m de long) sera connecté à l'une de ses extrémités au câble d'alimentation permanente que vous aurez préparé (comme expliqué précédemment) et à l'autre extrémité dans le GPS Tripy-R (côté droit comme illustré sur la photo en première page). Vous devez donc prévoir de quoi fixer ce câble afin qu'il ne pende pas et qu'il ne vous gêne pas.

Une fois le matériel installé et testé :

Une fois le matériel totalement installé par le technicien Tripy, il ne peut en aucun cas être débranché ni quitter le véhicule ni être déplacé, et ce, jusqu'à l'arrivée finale. L'organisateur étant susceptible de réaliser des communications radio avec les équipements Tripy-R de jour comme de nuit, si un véhicule ne répond pas et que l'on se rend compte que c'est parce que le matériel Tripy-R a été débranché ou retiré du véhicule, ou mal alimenté, le concurrent sera pénalisé.

CAUTIONNEMENT / RESTITUTION

Durant les contrôles administratifs, nous vous demanderons de remplir un document de caution garantissant la restitution du système GPS à la fin du Rallye.

Le montant du cautionnement est de 500 €.

A la fin de l'épreuve, le système GPS Tripy-R et son câble d'alimentation devront être restitués aux techniciens Tripy ou aux relations concurrents. En cas d'abandon en cours d'épreuve, le système GPS Tripy-R pourra être restitué aux Relations Concurrents présents dans les Parcs Fermés de début et de fin d'étape. Dans tous les cas, la restitution du système GPS devra être effectuée à l'organisateur au plus tard 5 jours après la fin de l'épreuve. Au terme de ce délai, le matériel sera considéré comme non remis et fera l'objet d'une facturation dans les conditions définies ci-dessus.

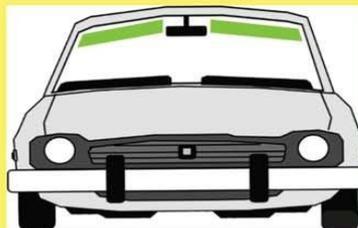
You can find these connectors in Würth tooling shops (often with minimum order quantities of 10 units).

This connector is also available by one unit at AES (<https://www.autoelectricsupplies.com>) - reference 050107 (kit of male + female plastic housing) + reference 050203 (female blades 6.3mm).

This power supply must be **PERMANENT, 24 h/day**, for the duration of the whole rally, including when the vehicle resides in the Parc Fermé at the end of the stages. Tripy-R GPS consumption is very low and is not likely to discharge the vehicle battery.

Locating the Tripy-R GPS inside the vehicle :

- When installing the Tripy-R GPS, the technician will place the device in the upper area of the windshield (allowed area shown in green in the picture below). Inside this allowed area, you can choose the location that suits you best. No other location is allowed (stowage compartment, side windows etc ...).



- The rear side of the Tripy-R GPS must be positioned on the windscreen (the front side with the LCD screen toward of the driver / co-driver).
- No other electronic equipment can be within 50cm of the Tripy-R GPS.
- The Tripy-R power cable (length =2m) will be connected to the permanent power cable you have prepared (as explained above) and to the other end on the Tripy-R GPS (right side as shown on the photo on the first page). You must therefore foresee something to hook the cable on the windshield post so that it does not risk hanging and disrupting you during the rally.

Once the GPS system has been installed and tested:

Once the Tripy-R GPS system has been completely installed and tested by the technician, it may not be disconnected, may not be relocated in the vehicle and may not be taken away from the car until after the arrival of the final leg. The organizer must be able to communicate by radio with the Tripy-R equipment during day and night. Whenever a vehicle does not respond because the Tripy system was disconnected or removed from the car, or incorrectly powered, the competitor will be penalized.

DEPOSIT / RESTITUTION

During administrative checks, we will ask you to fill in a deposit form to guarantee restitution of the Tripy GPS system at the end of the Rally.

The amount of the deposit is 500 €.

The Tripy-R GPS system and his power cable must be returned to Tripy or to the competitor's relation officers at the end of the Rally. Upon withdrawals during the Rally, the GPS system may be returned to the Competitor's Relation Officers who are in the Parc Fermé at the beginning and the end of each leg. Under all circumstances, the return of the GPS system must be made to the organizer not later than 5 days after the end of the Rally. At the end of this period, the equipment shall be considered as « not returned » and shall be invoiced according to the above-mentioned conditions.

CERTIFICAT MEDICAL

«de non contre-indications à la conduite»

Les concurrents français ou étrangers, qui ne sont pas en possession d'une licence de compétition ou de régularité valable pour l'année 2024 et délivrée par leur association sportive automobile, peuvent demander à l'organisation, un « Titre de participation à l'événement ».

Cette licence sera délivrée sur place le jour des vérifications administratives par l'ASA Auto Verte.

Pour l'obtention de cette licence valide pour la durée de l'épreuve, ils doivent fournir un certificat médical signé par le médecin de leur choix ou le certificat médical type ci-dessous :

Je soussigné

Docteur

Exerçant au :

Atteste avoir examiné M

Qui ne présente pas de contre-indications à la conduite automobile.

Fait à :

Le :/...../.....

Signature et cachet du médecin

CONTACT

ZOULOU RACING HERITAGE

Rue de Bomal, 17
1315 Glimes
Belgique

Site Web : www.zoulouracingheritage.com

ORGANISATION GÉNÉRALE, SPORT, COMMUNICATION & SPONSORING

Philippe Janssens
Bel : +32 477 44 18 62
Fra : +33 672 31 81 77

philippe@zoulouracingheritage.com

ORGANISATION GÉNÉRALE, LOGISTIQUE & SÉCURITÉ

Nicolas Prieur
Fra : +33 684 56 29 01

nicolas@zoulouracingheritage.com

ACCOMMODATION, CATERING & COORDINATION

Laurence van Ysendyck
Bel : +32 498 36 22 45
Fra : +33 672 31 81 77

laurence@zoulouracingheritage.com

